

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 4

Artikel: Le jovial hôtelier
Autor: Bettex, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avec un drap neuf dedans ; elle ne convolait pas non plus avant d'avoir porté une hottée de sable au haut de la Raie de Chenelly.

Quand on se marie, il ne faut pas, au sortir de l'église, regagner la maison par le même chemin : cela ne porte pas bonheur. Mauvais présage encore, lorsque la noce rencontre un enterrement, ou que deux couples s'unissent le même jour, dans le même temple. Le jour des noces, il faut briser quelque chose dans la maison, pour le bonheur des mariés ; il est bon aussi de croiser un char de fumier. La pluie et la neige sont des signes favorables, mais pas le vent.

L'« amie de noce » apportait jadis des *boussalé* à l'épousée, le matin de son mariage, dans une élégante corbeille enrubanée. Les *boussalé*, offrande de bénédiction, sont des pains ou *turbans*. Ils figuraient au cortège et au festin de la noce. La *tzermalâire* les portait sur sa tête, même assise en croupe sur sa haquenée, de la maison de la mariée jusqu'à l'église et de l'église jusque chez l'époux. En retour, la mariée offrait à l'« amie de noce » un mouchoir de tulle brodé, semblable au sien. L'époux lui donnait une belle *torche* pour porter la corbeille de *boussalé*. Tous les gens qui se mariaient allaient à cheval. L'épouse se mettait une belle grande jarretière de ruban rouge, qui dépassait la robe. Au retour du temple, le *tzermalâi* avait le droit de lui détacher sa jarretière et de la mettre à son chapeau.

Certains parents, mécontents de leur fille, n'ayant pas voulu lui faire de trousseau, on disait d'eux : « Léi an balli tot son trosséi dein on krêto. » — Le krêto (krato, dans le Jorat) est cette étroite corbeille dont on se sert pour cueillir les cerises.

En parlant de l'union de tout jeunes gens sans aucune expérience et dépourvus du strict nécessaire pour se mettre en ménage, on emploie le terme dédaigneux de *mariolâ* : « Mariolâ vo pi, vo z'ein arêi assetu prau ! »

Les filles de Blonay sont d'avis au reste qu'un prétendant qu'on connaît est préférable, même avec ses petits travers, à un autre dont on ne sait rien et qui a peut-être de graves défauts : « Vau mî n'ein preindre ion k'on kognè et ke pisse ou lli, tyé ion k'on ne kognè pa et ke sé fá tot permi. »

Aux mots *bézon*, *bézetta* (baiser), l'auteur explique qu'ils ne sont employés, avec les quatre qui suivent, sauf *bresson*, que dans le malicieux quatrain par lequel on raille les nouveaux mariés :

La premier' an-nayè : bézon, bézetta ;
La sécond' an-nayè : bresson, bressetta ;
La troisièm' an-nayè : bousson, boussetta ;
La quatrièm' an-nayè : passa, lésse-mô passâ.

(La première année, les bécots ; la seconde, l'action de bercer alternativement ; la troisième, les claque ; la quatrième : « Passe ! » (dit le mari), « laisse-moi passer ! » (dit la femme).

A propos du mot *uti*, on lit que, lorsque de jeunes époux ont comme premier enfant une fille, de compatisants voisins et amis leur disent en plaisantant : « Lé valet vindr' aprî, lè z'uti po lè frère son pa brezî. »

(A suivre.)

V. F.

HONNI SOIT...

QUELQUES jeunes demoiselles de Chambresous-le-Grand avaient décidé de lancer une souscription pour offrir un drapeau à la Société des infirmiers de cette ville. Bien à tort, nous semble-t-il, les membres de cette intéressante (et utile société) n'ont jamais été très populaires ; serait-ce parce qu'ils nous rappellent un peu trop les petites misères de notre nature humaine ? Toujours est-il qu'à Chambresous-le-Grand, l'on avait trouvé tout naturel d'offrir un drapeau à la « Perce-oreille », la principale chorale de la localité ; on avait également

fait don de bannières à la « Bourdonnante », la fanfare aimée, et à la « Tremblottante », la gentille estudiantina qu'on allait applaudir les beaux soirs d'été sous les grands ombrages du Parc de la Liberté ; et pourtant l'on trouva très singulier d'en faire de même à l'égard de la Société des infirmiers.

Mais les personnes qui s'étaient mises à la tête de cette entreprise ne se laissèrent pas décourager. Elles firent tant et si bien qu'elles arrivèrent à leurs fins et que la somme nécessaire fut trouvée. Quand il fallut faire broder l'inscription sur le drapeau de soie brochée, elles eurent un moment d'hésitation, ne sachant trop qu'y mettre. Enfin, après mûres réflexions, faisant allusion à la fois aux critiques qu'avait provoquées leur initiative et au but humanitaire de la société, elles décidèrent d'orne le drapeau de la devise suivante :

« Honni soit qui mal y pense. »

BERT-NET.

Elle s'y connaît. — Au café. Un client :

— Dites-donc, garçon, il y a une mouche qui nage dans ma chope !

Le garçon, d'un ton bonhomme : « Hé ! oui, ces bestioles-là savent aussi ce qui est bon. »

Une déveine. — Pourquoi pleures-tu, Paulot ?

— Mon papa m'a donné un parapluie, le jour de l'An ; mais je puis pas m'en servir : il ne pleut plus du tout ! Hu, hu, hu !

A l'abaï

IE vu vo z'ein contâ iéna que s'é passâie tzi no lâi a grantein :

Vo séde que dein lè veladzo, ti lè z'an, lâi avai onn'abaï ao mai de mé. Lo deçando, ti cliiau qu'en fran allâvan terî, bevessan qu'qu'qué verro et, on iâdzo que l'avan ramassâ lâo prî, retornâvan tot bounamein à l'ôto.

La demeindez aprî midzo, l'étâi on n'autro affaire : on arâi de que l'étâi on petit tir fédéral, lè valet et lè fellie de ti lè veladzo dâi z'einveron venian pé beinde po dansî, et s'ein pouavan bâillî tan que la né dourâve.

Dâi iâdzo, lâi avâi dâi brouillon que n'fran contein que quand l'avan tzertzi tzeçagne, et profitâvan dé loté lè z'ocçajons po sé fottre onna dedzalâie.

A l'iénâ de cliiau fite, à la miné, peindein que lè musicien medzîvan on bocon, cliiau de B^{'''} reprodzîvan tot per on coup à cliiau de P^{'''} de gardâ peindein l'hivè onna provejon dé vouîpe et dé tavan por ein avâi l'an d'aprî, et cliiau de P^{'''} de lâo repondre que gardâvan lè bordanne et lè quinze de dein on n'artze, su lo cholâ dâo prîdzo.

D'on mot à on n'autro, lè pllie einradzi s'eimpougniran et sè bâilliran onna dedzalâie d'on diabllo, de manière que l'avan dérotzi l'estrada dé la musiqua et que lo cornet, lo clavier et lo bombardon rebattâvan su lo pliantzi asse rido que dâi follie sêze. Lou bombardon que l'avâi reçû on pucheint cou dé pi, avâi on perte et l'é-tâi à maiti éclliâffâ.

Quand lè musicien l'an zu fini de goûtâ et que l'an volliu recoumînci à djuvi, pas moyan : lou bombardon n'en pouâve pliequa. Lo carbatier, qu'on lâi d'abo z'u trovâ on remido : ie dese à clii que djuvive dâo bombardon : « Ne lâi a pas tant de mau, ie vé appliéyi mon éga et tracî tzi Justin à la Clia ; ie vâo prou mé prêtâ son bombardon ; dein demi-ora vo porrai recoumeincî à djuvi. » Dinse de, dinse fé.

Lè po cein que lè valet de B^{'''} et cliiau de P^{'''} n'on jamais osâ retornâ dansî à cliia abaï, câ cliiau dé sti indrâ l'avan djurâ que, se lâi revenian, ie voliâvan ti lè z'étertî.

On vestî de Marc à Louis.

Niaiseries. — Une élégante jeune personne disait, l'autre jour, à une paysanne :

— Vos œufs sont toujours bien petits, madame : ou bien vous affamez vos poules, ou bien vous leur prenez les œufs trop tôt !

Cela rappelle la *puddenaire* (jeune servante qui soigne la basse-cour) du château de Pompaples : elle ne donnait rien à une jeune couvée, parce qu'elle croyait que les poussins étaient leur mère quand ils se cachaient sous ses ailes. De là est venue la phrase proverbiale : « L'è asse cura (bête) que la puddenaire de monsu de Pompaples. »

LE JOVIAL HOTELIER

M. Gustave Bettex, rédacteur de la *Feuille d'avis de Montreux*, a rappelé récemment dans son journal le souvenir d'un grand hôtelier que la fortune n'avait pas grisé et qui avait gardé toute la simplicité d'allures du Vaudois avec, en plus, une jovialité et un don de mystification lui appartenant bien en propre.

EN contemplant l'hospitalière façade du Grand Hôtel des Avants, propriété depuis quelques jours d'une société par actions, je me suis rappelé le radieux visage de celui qui fut l'âme des Avants, le vrai fondateur de cette station : Ami Dufour.

Il n'est pas un de ses nombreux amis qui, en franchissant aujourd'hui le seuil de cette maison, ne cherche encore cette joviale figure, le sourire aux lèvres, le mot de bienvenue toujours empreint d'urbanité, aimant à faire les honneurs de chez soi, le cœur infiniment bon !

Quel gai compagnon ! Il avait choisi lui-même pour épitaphe ce distique : « Il nous a trop fait rire dans sa vie, pour qu'à sa mort on pense à le pleurer. »

Ami Dufour fut le plus aimable des farceurs ; il avait du feu et de la verve.

En a-t-il joué des tours ?

Certain jour, il emmena avec lui à Château-d'Œx une dizaine d'Argentins qui passaient l'hiver aux Avants. On y pénétra ; on prend place. Ami Dufour se présente au patron en qualité de médecin d'un asile d'aliénés.

— Vous n'avez rien à craindre, s'empresse-t-il d'ajouter. Les compagnons que je vous amène sont des fous très sages, mais qui deviendraient furieux s'ils buvaient une goutte, une seule goutte d'alcool. J'ai quelque course à faire dans le village ; je reviens à l'instant ; servez tout ce qu'ils vous demanderont, mais refusez formellement toute boisson alcoolique.

Et Dufour s'en va.

Nos Argentins demandent du Champagne : pas de réponse. L'un d'eux s'échauffe et l'aubergiste l'exhorte à patience. Le temps passe ; et la petite troupe revient à la charge. A défaut de champagne, elle se contenterait de grogs au rhum ou de vin blanc. Le malheureux hôtelier temporise toujours ; mais nos gens font un tel vacarme et menacent de tout casser ! Alors le tenancier ferme à clef la salle à boire et appelle au secours. La maisonnée accourt pour lui prêter main forte ; les passants s'attroupent ; on bloque la maison ; on se prépare à donner l'assaut au café. Des gourdins se brandissent...

— Ils sont fous, hurle le patron. Fous dangereux, fous à lier...

Nos Argentins se croyant menacés, se barricadent ; l'un d'eux ouvre une fenêtre, braque son revolver sur la foule et menace de tirer. Le gendarme accourt... heureusement suivi d'Ami Dufour qui, toujours pince-sans-rire, s'écrie :

— A table, Messieurs, le champagne est frappé !

Un autre jour, Dufour et deux de ses amis qui vivent encore à Montreux descendent dans une guinguette de la Gruyère. Du premier étage tombent des plaintes, des gémissements, des cris.

— Qu'y a-t-il ?

Et la vieille aubergiste de répondre :
— C'est ma fille, là-haut, qui souffre et souffre tant.

Dufour s'informe, donne des conseils, laisse entendre qu'il est docteur en médecine.

Alors la maman insiste; le bon docteur doit voir sa fille. Déjà deux paysans attablés, qui ont suivi la conversation, s'étonnent que le docteur se fasse prier. On entend les mots d'inhumain, de mauvais protestant... Dufour ne peut plus reculer.

Il se rend dans la chambre de la malade!

Il n'y fit pas long feu; mais quand, au grand trot des chevaux, il eut mis entre lui et l'auberge une distance respectable, il partit soudain d'un éclat de rire, en criant à ses compagnons :

— Ce n'est pas d'un docteur qu'elle a besoin, l'accorte fille... c'est d'une sage-femme!]

Ne dites pas *se non è vero* : l'histoire est authentique.

N'insistons pas sur les folles équipées de ce citoyen, bonne tête et excellent cœur, tout de philanthropie exquise et profonde, frondeur et gobeur, qui, à tout le moins, eut le mérite de faire la renommée des Avants comme station climaterique... G. BERTEX.

La logique de Toto. — Est-ce pas, maman, on n'a pas le droit de punir celui qui n'a rien fait ?
— Non, bien entendu, mon chéri.

— Eh bien, le maître m'a flanqué une retenue aujourd'hui, parce que je n'avais pas fait mes devoirs !

UNE BANDE SUSPECTE

Le document ci-après est extrait des dépositions faites, en 1712, par devant « Noble, Magnifique, Puissant et très Honoré Seigneur Baillif de Lausanne », à propos d'une bande de Savoyards qui traversait le pays de Vaud pour aller renforcer les catholiques, vaincus à Villmergen le 25 juillet 1712.

Le 30 septembre 1712, maître Jean-Jaques Bouvier, batellier habitant à Morges, a déclaré et assuré par sa bonne foy que venant aujourd'hui depuis Moudon, avec les srs Jean Amalrich et Jaques Garcin demeurant à Lausanne, ils ont rencontré bien environ cent Savoyards, tous de gens bien faits et de bonne taille, qui avoyent des abressacs et des pistolets dedans, et qui estoient en diverses troupes. Et comme ledit Bouvier a soubçonné que ces gens n'estoyent pas des mercerats ou peigneurs de chanvre, ainsi qu'il en passe toutes les années, et qu'il a cryé qu'ils alloient du costé de Lucerne, il s'est adressé à une partie et leur a parlé savoyard en leur demandant s'il pourroit passer le lac.

Sur quoy ils luy ont dit qu'ouy, qu'ils l'avoient bien passé, et luy ont demandé s'il estoit aussi Savoyard. Et leur ayant répondu qu'ouy pour tacher de découvrir leurs affaires, il leur a aussi demandé s'ils ne connoissoyent pas le Banon qui est batellier de Thonon, qui estoit son frère. Ils luy ont répondu qu'ouy et que luy Bouvier étoit un brave, et luy ont demandé d'où il venoit. Il leur a répondu d'Allemagne, et luy ayant encore demandé des nouvelles, il leur a dit que les Huguenots avoyent perdu. Là-dessus ces Savoyards ont dit : « Que Dieu vous bénisse et la Sainte Vierge ! Vous nous donnés bonnes nouvelles. » Et d'autres ont dit qu'ils y alloient en recrues pour y prendre les armes et que le reste des Huguenots seroit bien tost fait.

Et d'autres ayant remarqué que ledit Bouvier avoit rit, ont dit : « Nous y allons bien malgré vous ! » Et enfin que quelques-uns luy ont dit qu'il y en avoit 45 qui avoyent passé de Savoye en ce pays sur un mesme bateau.

Ledit sieur Amalrich a déclaré la mesme chose.

Ledit Garcin de mesme.

François Martin de Pully a dit que venant de

Moudon, où il estoit allé accompagner son frère qui va en garnison pour le service de LL. EE., il a rencontré plusieurs bandes de Savoyards de cinq ou six hommes et qu'ayant joint ledit Bouvier et sa compagnie, il a entendu ce que ceux de la dernière bande luy ont répondu, la mesme chose que ce qu'il a raporté cy-dessus.

Ce que lesdits déposants ont dit avoir crû, par le devoir et serment de fidélité qu'ils ont à LL. EE., devoir venir déclarer au Noble, Magnifique, Puissant et très Honoré Seigneur Baillif de Lausanne, lequel a fait rédiger le tout par écrit par son secrétaire baillival soussigné, ledit iour 30^e 7^{bre} 1712.

Archives cantonales.

Vieille ganache. — Marie-Louise demanda certain jour à Napoléon la signification de l'épithète « vieille ganache », qu'il avait laissé échapper en parlant de l'empereur Joseph II.

— Cela veut dire « un sage vieillard », répondit l'auguste époux. A quelque temps de là, l'impératrice voyant entrer Cambacérès, lui dit avec bienveillance : « Vous êtes la plus grande ganache de la Cour. »

Il est, en somme, plus correct d'appeler les choses par leur nom, et cela évite tout malentendu.

LA VIGNE

Les troubles qui viennent d'agiter la Champagne ramènent la pensée sur la plante qui fait vivre tant de personnes dans le canton de Vaud et ailleurs, si bien qu'on peut dire : quand la vigne va, tout va.

Selon la légende grecque, l'origine de la vigne est celle-ci : Bacchus, plantant un jour sur son chemin une jeune plante, délicate et tout à son goût, prit un os d'oiseau et l'y glissa; la plante grandissant, le dieu la porta dans un os de lion; mais l'os de lion étant devenu lui-même trop exigu, Bacchus eut recours à un os d'âne pour y enfermer sa trouvaille. Gaîté, force, stupidité : trilogie du vin. Dès son enfance, la vigne a reçu le don dangereux de rendre joyeux et robuste qui boit modérément du jus exquis de son produit, en même temps que d'affaiblir et abrutir qui en abuse.

D'après les historiens, le cep précieux fut cultivé tout d'abord par les Chinois. La grande muraille de Chine franchie, la vigne s'implante en Perse. Puis elle s'épand, croît dans Memphis, dans Jérusalem, dans Babylone, pénètre sur les coteaux admirablement exposés de la Grèce. D'Athènes, la vigne est transplantée à Rome, sur le penchant des sept collines. Son vin imprime ses qualités énergiques aux descendants de la Rome primitive.

Les Phocéens, ayant appris à tailler la vigne aux Marseillais, la civilisation s'ouvre peu à peu une voie riant sur les bords du Rhône. Plus tard, le cep envahit le sein de la Gaule, où César trouve de nombreux vignobles, dont la richesse de produits ne le cède pas, de son propre aveu, aux crus les plus fins de Grèce et de Rome.

D'ailleurs, la culture de la vigne prit dans la Gaule une extension si spontanée, que Domitien, sous le prétexte d'une disette de blé, ordonna la destruction de tous ses vignobles. Peut-être le despote avait-il compris que les Gaulois puisaient dans le vin le courage, l'héroïsme, l'abnégation dont ils avaient fait preuve au moment de la conquête.

Fort heureusement, deux siècles plus tard, Probus ordonna de replanter en Gaule tous les vignobles détruits par l'édit de Domitien.

En 316, l'évêque saint Martin, de Tours, apporta des ceps aux habitants des rives de la Loire.

En 330, l'empereur Justinien ordonna des plantations aux environs de Paris.

Les Francs se montrèrent tout aussi enchan-

tés que les Gaulois du noble breuvage, et désormais la vigne prospéra grandement.

Il fallut un tyran astucieux comme Henri III pour ordonner, par lettres patentes, en 1578, la destruction des vignes aux environs de Bordeaux.

Louis XV devait l'imiter dans cette voie funeste, en publiant son édit du 5 juin 1732, condamnant à 3,000 francs d'amende quiconque planterait des vignes sans une autorisation royale.

De tous les pays viticoles, c'est la France qui occupe le premier rang, pour la renommée de ses produits autant que pour l'étendue des vignobles. Il est compréhensible qu'elle s'en montre glorieuse. On raconte que le colonel Bisson, se rendant à l'armée du Rhin, fit présenter les armes à son régiment au moment où il défilait devant le clos Vougeot?... Et n'est-ce pas le même sentiment de fierté nationale qui animait dom Goblet, le dernier cellierier de l'abbaye de Cîteaux, lorsqu'il répondait à un haut personnage qui lui transmettait le désir de Napoléon I^{er} d'acquérir quelques fûts de sa cave :

— Si l'empereur veut du Vougeot de quarante ans, qu'il vienne en boire chez moi. Je n'en vends pas.

Aujourd'hui, grâce aux chemins de fer, et les viticulteurs ayant été gagnés par l'esprit du négoce, les meilleurs crus s'exportent dans le monde entier.

Le commerce et l'industrie peuvent changer de mains : seule la terre est immuable, la bonne terre du vignoble dont les entrailles fécondes donnent au cep sa sève et au raisin son parfum.

N'avait-il pas raison, ce vigneron de Beaune qui répondait au prince de Condé, auquel il avait fourni des plants de Volnay qui n'avaient pas prospéré : « Monseigneur, il aurait fallu apporter avec les plants, la terre et l'exposition ».

De savants philosophes déclarent que la civilisation des peuples n'est pas inhérente aux vins qu'ils consomment, qu'elle se rattache à des causes multiples, à des lois invariables, parfois à des évolutions accidentelles déterminées par le contact d'une race étrangère.

Mais il est cependant permis d'admettre que, si la teneur des aliments que nous absorbons influe sur notre force musculaire, un vin de bonne qualité peut avoir une action directe et bienfaisante sur notre cerveau et améliorer, par conséquent, nos facultés intellectuelles.

Buvons donc sans crainte le bon jus de nos terroirs.

Honore ton père. — Un vieux pasteur redescendait d'un village haut perché dans les montagnes vaudoises. Il était allé passer quelques jours chez son fils, qu'il n'avait pas revu depuis bien des années.

— Comment vous êtes-vous trouvé de votre séjour là-haut ? lui demande une de ses connaissances.

— Hum ! je crois que je n'y retournerai pas : mon fils m'avait fourré dans une glacière, une chambre donnant au septentrion. Décidément, il pratique trop le précepte : *Au nord*, ton père...

Les spectacles. — Belles représentations en perspective, au Théâtre de Lausanne. Qu'on en juge par cette énumération :

Dimanche 29 janvier, en matinée, *La Femme X*, drame en 5 actes de M. Alexandre Bisson. — En soirée, *Le Bois sacré*, comédie en 3 actes de MM. de Flers et Caillavet.

Mardi, 31 janvier : *Les Femmes savantes*, de Molière, et *Le Fibustier*, de Jean Richepin.

Jeudi 2 février : Pour la première fois à Lausanne, *Magda*, comédie en 4 actes de Sudermann, traduction de Raymond.

— Au Kursaal, *Rève de valse*, le gros succès de la saison, continue de faire salle comble et attirer la foule bien des jours encore. M. Tapie peut s'estimer heureux d'avoir monté ce charmant spectacle.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO